



## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### SIAMU - Commission spéciale : Approbation du rapport en séance plénière

#### Réaction de la secrétaire d'Etat Cécile Jodogne

Ce vendredi 23 novembre, la secrétaire d'Etat chargée du SIAMU **Cécile Jodogne** se réjouit de l'approbation du rapport relatif au SIAMU en séance plénière du parlement bruxellois. Les constats et recommandations qu'il comporte font écho aux mesures structurelles déjà prises par la secrétaire d'Etat.

La première priorité de **Cécile Jodogne** a toujours été d'assurer la sécurité des citoyens.

Sa seconde priorité était d'améliorer la gestion administrative du SIAMU qui, comme l'ont mis en évidence les travaux de la commission spéciale, était déficiente depuis la création de la Région bruxelloise. La secrétaire d'Etat s'y attèle depuis le début de son mandat. La réforme structurelle profonde qu'elle a proposée en 2015, votée à l'unanimité (moins deux abstentions de la N-VA et du VB), en atteste.

Par ailleurs, les mesures entreprises ne peuvent avoir un effet immédiat : il est normal que les moyens techniques et les ressources humaines nécessaires ne soient pas opérationnels à l'instant même où les décisions sont prises. *“Nous avons mis en place toutes les mesures structurelles pour que le SIAMU fonctionne et atteigne les objectifs”*, assure **Cécile Jodogne**.

La mise en place effective de la nouvelle structure le 1er mars 2018 doit aussi permettre d'accélérer ce processus.

La politique de la secrétaire d'Etat est résolument tournée vers l'avenir. *“Pour moi, le nouveau SIAMU doit s'inscrire dans les principes de la bonne gouvernance. Cette volonté est partagée par la grande majorité des agents opérationnels et administratifs travaillant au SIAMU”*, indique **Cécile Jodogne**.

**Anne-Sophie Jiménez Rueda**  
Porte-parole